

Dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation et avis d'évaluation

Le rôle d'évaluation foncière, déposé tous les 3 ans, consiste en un inventaire de toutes les propriétés situées sur le territoire d'une municipalité.

Le rôle contient différents renseignements permettant d'identifier et de décrire l'utilisation et les caractéristiques physiques de chaque immeuble. Il identifie le propriétaire et indique la valeur de chaque immeuble, quelle que soit sa nature, sur la base de sa valeur réelle.

Sur l'avis d'évaluation 2023-2024-2025 que vous avez récemment reçu, il est possible qu'un seul nom de propriétaire par immeuble soit inscrit même s'il en existe d'autres. Vous pouvez consulter l'ensemble des propriétaires inscrits au rôle, en ligne :

<https://servicesenligne2.ville.montreal.qc.ca/sel/evalweb/index>

Demande de révision

Au moment du dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation ou lors d'une modification apportée à ce dernier, toute personne ayant un intérêt (propriétaire, locataire, contribuable, etc.) sur un immeuble peut déposer une demande de révision administrative. Les rôles de 2023-2025 reflètent la valeur des propriétés au 1er juillet 2021.

Le délai fixé pour déposer votre demande est le suivant :

- Avant le 1er mai qui suit l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation

Pour le rôle 2023-2024-2025, la date limite est le **30 avril 2023**.

Veillez noter que plusieurs avis d'évaluations envoyés récemment indiquent erronément le 30 avril 2022 comme date limite alors qu'ils auraient dû afficher le 30 avril 2023. Nous regrettons cette situation.

Impact sur votre compte de taxes

Le rôle d'évaluation sert de base au calcul des taxes municipales et scolaires. Toutefois, une augmentation de la valeur de votre propriété ne se traduit pas automatiquement par une augmentation équivalente de votre compte de taxes municipales.

En effet, la Ville ajuste les taux pour tenir compte des variations de valeurs. Les taux de taxes sont définis annuellement dans le budget municipal, de façon à obtenir les revenus attendus pour offrir les services de la Ville.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter <https://www.beaconsfield.ca/fr/notre-ville/agglomeration> et sélectionner Évaluation foncière